

Formation PCIC

PROTOCOLE DE COOPERATION DE L'INSUFFISANCE CARDIAQUE

Cette formation s'inscrit et accompagne le protocole de coopération encadré par l'article 51 de la loi HPST 2009 : « *Télesurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémedecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un infirmier* » est autorisé par arrêté ministériel du 27.12.19 publié au JO du 31.12.2019 [<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00003969941>]

Initié par le CHU Henri Mondor et validé par la HAS, il permet la prise en charge des patients insuffisants cardiaques par des infirmier-e-s à certaines étapes de leur parcours de soins, en collaboration avec les médecins cardiologues. La formation spécifique et indispensable à cet exercice, associe des activités dérogatoires et des activités de coordination.

PRE-REQUIS INDISPENSABLES POUR VALIDER L'INSCRIPTION EN FORMATION :

- Exercer dans un établissement de santé ou une structure de soins en ville (cabinet infirmier.e libéral.e ou maison de santé) en collaboration avec des cardiologues et pouvant accueillir des patients

- Avoir 2 années d'expérience d'IDE dont une période en cardiologie

- Etre titulaire du ou être inscrit à la formation préparant au DIU sur l'Insuffisance cardiaque, incluant 40 heures de formation à l'éducation thérapeutique

- Avoir lu le protocole de coopération « *Télesurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémedecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un infirmier* » autorisé par arrêté ministériel du 27.12.19 publié au JO du 31.12.2019

[<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00003969941>]

- Anticiper l'organisation d'un compagnonnage entre le médecin cardiologue (délégrant) et l'infirmier.e (délégué.e) dans la structure de soin d'exercice

- Adresser par courriel au responsable pédagogique à l'inscription, une lettre de motivation expliquant succinctement le projet de mise en œuvre de ce protocole de coopération (consultation de titration, télesurveillance, composition de l'équipe, temporalité/mise en œuvre) et cosignée par le délégrant/délégué et le.a responsable hiérarchique de l'IDE

-Une fiche pédagogique d'informations dûment et complètement renseignée et un pré-test de connaissances (obtenus par courriel) devront être restitués avant le début de la formation

MODALITÉS D'INSCRIPTION


- Pour les professionnels de l'AP-HP : modalités d'inscription habituelles (auprès du responsable de formation continue local de l'établissement après validation de l'encadrement)

CODE stage : 101874766 CODE session 2 : 7476600010

- Pour les professionnels extérieurs à l'AP-HP : Demander la fiche d'inscription payante et les modalités d'inscription (convention de formation ; COUT DE FORMATION : 250 EUROS/JOURNEE, AJUSTABLE selon le nombre de participants par établissement –nous consulter) auprès de Harold LACOULONCHE, assistant de formation

 : 01 86 69 22 27– harold.lacoulonche@aphp.fr

- OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PROFESSIONNELS (AP-HP ou hors AP-HP) : DEMANDER ET RESTITUER PAR COURRIEL LA FICHE PEDAGOGIQUE D'INFORMATIONS , LA LETTRE DE MOTIVATION (date butoir le 8 juillet 2022), ET EN LIGNE DU PRE-TEST DE CONNAISSANCES (quelques jours avant le début de la formation) auprès de : Eric ZAOU, Responsable pédagogique, CFC : MPPPH

 : 01 40 27 44 14 - eric.zaoui@aphp.fr;

DATES DU DISPOSITIF : 15, 16 septembre ; 20, 21 octobre ; 03, 04 novembre ; 9 décembre 2022- J8 : 19 mai 2023

AMPLITUDE HORAIRE POSSIBLE : 9H00 à 17H00-17H30

**L'accueil, le jeudi 15 septembre, se fera dès 8h45 (par un petit café d'accueil !)
au Centre de formation Continue de l'AP-HP (CFC MPPPH) du Campus Picpus**

SALLE 124 (1^{er} étage-par l'escalier métallique dans le hall du Campus)

| ADRESSE | MODALITÉS D'ACCÈS |
|--|--|
| CAMPUS PICPUS APHP 33 Boulevard de Picpus 75012 PARIS | <ul style="list-style-type: none">• Métro 6, arrêt : Picpus, Bel-Air• Bus n°29, arrêt : Picpus, Santerre<ul style="list-style-type: none">• Bus n°56, arrêt : Square Courteline• RER A, arrêt : Nation |

(vérification journalière du numéro de la salle sur les écrans situés dans le hall d'accueil et à chaque étage)

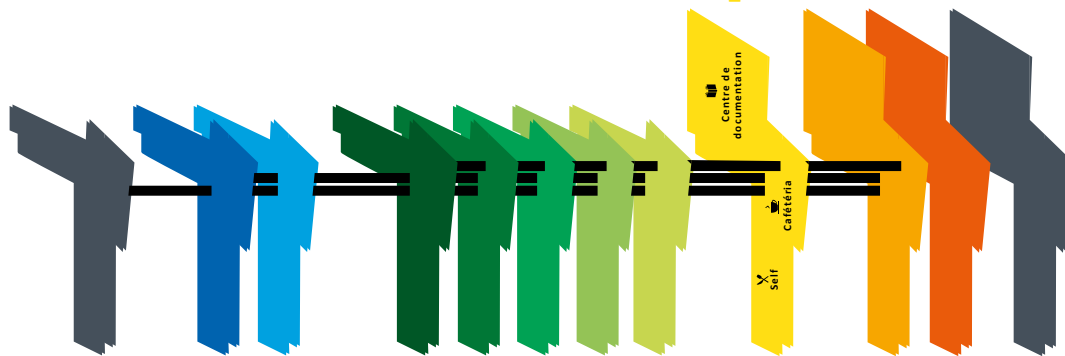
L'accès se fait par le Campus Picpus au 33 Boulevard de Picpus.

Lors de votre arrivée sur le Campus, demandez un badge à l'hôtesse d'accueil qui vous remettra une carte d'accès temporaire journalière contre une pièce d'identité.

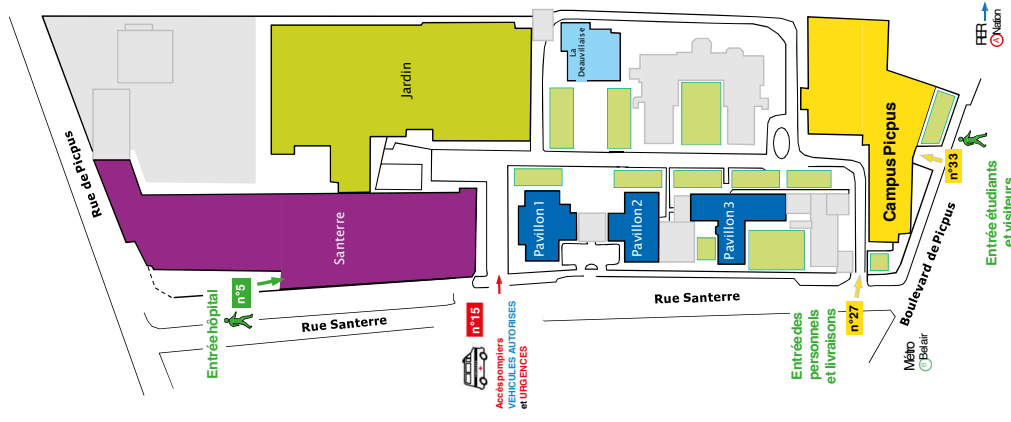
Port du masque exigé

PLAN du CAMPUS PICPUS :

Campus Picpus



- Niveau 8 :**
Zone technique (locaux techniques, stockage matériels)
- Niveau 7 :**
Direction des systèmes d'information (DSI)
Département infrastructures et services (DIS)
- Niveau 6 :**
DSI, Département WINDET DIS
- Niveau 5 :**
Direction du CFDC, Service Finances, Cellule Marchés
Centre de formation continue : management et pratiques professionnelles pour le personnel hospitalier - CFC : MPPPH
Centre de Formation Continue des Techniques Administratives et Ouvrières - CFTA O
Institut de Formation des Cadres de Santé - IFCS
École de Puériculture et Institut de Formation d'Auxiliaire de puériculture - IFAP
Centre intermédia-thèque
- Niveau 4 :**
Institut de Formation en soins infirmiers - IFSI Instituts de Formation des Aides-soignants - IFAS Service Concours
- Niveau 3 :**
Institut de Formation des Manipulateurs en électroradiologie - IFMEM
Centre de formation des Préparateurs en pharmacie hospitalière - CFPPH Institut de Formation des Techniciens de laboratoire médical - IFTLM
Centre de formation continue des techniciens de laboratoire médical - CFCTLM
Centre de formation continue des travailleurs sociaux et éducatifs - CFC TSE
- Niveau 2 :**
Salles décours
- Niveau 1 :**
Salles décours
- Rez-de-chaussée :**
Accueil, self du personnel, Cafétéria
Centre de documentation
PC de sécurité incendie et PC de sûreté
- Niveau -1 :**
Amphithéâtre de 200 places
Logistique du bâtiment, logistique restauration Locaux techniques et salles décours
- Niveau -2 :**
Locaux techniques
- Niveau -3 :**
Parkings de 40 places



Modalités d'accès

- Veilib'**
 - Station N° 12016, 43 avenue de Saint-Mandé
 - Station N° 12019, 58 rue de la gare de Reuilly
 - Station N° 12017, 82 avenue Saint-Mandé
- Métro 6, arrêt : Picpus, Bel-Air
- Bus n° 29, arrêt : Picpus, Santerre
- Bus n° 56, arrêt : Square Cournelle
- RER A, arrêt : Nation



ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS